

URPS INFIRMIERS

OCEAN INDIEN



NEWSLETTER #2

Chères consœurs, chers confrères,

Ces derniers mois, l'actualité de votre URPS a été riche et nous vous invitons, au travers de cette deuxième édition de la newsletter, à découvrir nos actions et nos projets.

Alain Duval, Président

JOURNEE D'ACCUEIL

JEUDI 26 OCTOBRE

Le 26 avril dernier, l'URPS Infirmiers OI organisait la première journée d'accueil des nouveaux arrivants en libéral, au Lux à Saint-Gilles-les-Bains. Des instances comme l'ARS, la CGSS, le CIDOI et le CROI, des réseaux tels que REUCARE, MAIA, ALMA, l'inter-URPS "Tip@santé" ainsi qu'une AGA se sont réunis autour de l'URPS pour présenter leurs missions, leurs rôles et leurs objectifs à un public nombreux d'infirmiers libéraux et dans une ambiance studieuse et conviviale.

Au regard de l'enthousiasme et des retours positifs des participants, une deuxième journée régionale destinée à l'ensemble des infirmiers libéraux est programmée le jeudi 25 octobre prochain.



ACTUALITES

RGPD

Le règlement général de la protection des données entre en vigueur le 25 mai 2018. Ce texte européen a vocation à unifier et renforcer la protection des données pour les individus.

Public concerné : Tous les professionnels qui utilisent et exploitent un listing de personnes regroupant des données sensibles.

Actions : L'URPS mettra des outils à disposition des professionnels de santé qui le souhaitent afin de se mettre en conformité avec la législation.



URPS INFIRMIERS



ACTUALITES (SUITE...)

MAYOTTE

Les infirmiers libéraux se sont retrouvés au cœur d'un conflit social et ont dû faire face à une période d'instabilité hors du commun.

L'URPS, grâce à son représentant E. Roussel, sa suppléante S. E. MADI et de nombreux infirmiers mandatés a organisé l'offre de soins, permis de faire remonter les incidents auprès de la Préfecture, facilité le passage des infirmiers malgré les barrages, témoigné de la situation dans les médias et auprès des ministères concernés et diffusé les informations aux pouvoirs publics, secours et infirmiers libéraux.

L'URPS est partie prenante dans les discussions, propose et fait remonter à Paris les attentes et problématiques de l'offre de soins et défend, sans relâche, la continuité des soins dans la sécurité pour tous !

L'URPS a démontré sa capacité de mobilisation, sa solidarité et son soutien envers les confrères et consoeurs de Mayotte qui doivent, au même titre que tous les infirmiers libéraux de France, pouvoir exercer leur mission auprès de la population mahoraise sans contrainte, ni menace, et bénéficier du soutien et de la reconnaissance des pouvoirs publics et être considérés pour leurs compétences et leur prédominance dans le paysage sanitaire ambulatoire à Mayotte.



ARTICLE 51 DE LA LFSS

Issu de la loi de financement de la sécurité sociale 2018, cet article représente une réelle opportunité pour les professionnels de santé libéraux.

Il permet, en effet, la mise en place, pour 5 ans maximum d'expérimentations dédiées à la diversification des modes de financement des soins, à l'émergence de nouvelles organisations pour les secteurs sanitaires afin d'améliorer le parcours du patient. Il ouvre également la perspective d'évaluation des projets expérimentaux, de développer des modes d'exercices regroupés et de coopération des professionnels de santé. Retrouvez l'intégralité de l'article de la loi dans la rubrique "Exercice libéral" de notre site.



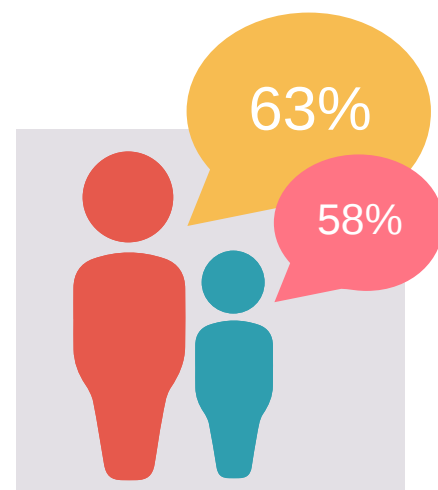
URPS INFIRMIERS

LES GRANDS PROJETS

En 2018, votre URPS met en place des projets...

— ENQUETE INFIRMIERS

Le lancement de l'enquête est prévu pour le premier semestre 2018. L'URPS Infirmiers OI invite l'ensemble des infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte à participer activement à cette étude inédite qui a pour but de démontrer aux décideurs l'amplitude du champ de compétences des infirmiers libéraux, de prouver leur implication dans la coordination, le parcours de soins et la prise en charge de pathologies lourdes et complexes ainsi que la place déterminante qu'ils occupent dans le paysage sanitaire et social de l'océan indien.



— DIASPAD

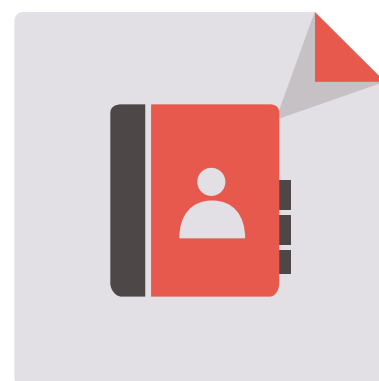
A l'initiative de l'URPS Infirmiers OI, et en co-construction avec l'URPS Pharmaciens OI, ce projet a pour but de développer l'ambulatoire. Les professionnels de santé libéraux s'organisent pour proposer aux chirurgiens de flécher et sécuriser l'entrée et la sortie de patients opérés à Jo. Avec la mise en place d'une formation en amont proposée par les URPS et les chirurgiens, la création d'un poste d'infirmière pivot au sein de l'établissement concerné et l'élaboration de supports numériques avec le soutien de TESIS. L'ambulatoire a vocation à se développer à La Réunion et à Mayotte pour améliorer la prise en charge des patients et promouvoir les compétences des infirmiers libéraux.



— LA CPTS

A l'initiative de l'URPS Infirmiers OI, et sous l'égide de Tip@santé, plusieurs professionnels de santé libéraux se sont réunis pour travailler ensemble sur le parcours de soins des personnes âgées pluripathologiques, afin de sécuriser et tracer le parcours et d'éviter les hospitalisations et/ou ré-hospitalisation, en favorisant le maintien à domicile, par un exercice pluri-professionnel coordonné. Les travaux ont commencé en mars 2018 et la restitution est prévue en juin 2020. A terme, tous les professionnels de santé seront concernés par ces outils, à disposition de tous, y compris des réseaux, des établissements de santé, des associations d'usagers et des structures médico-sociales.

Equipe de soins ambulatoire (ESA) = Equipe de Soins Primaires (ESP) intervenant dans le cadre du premier recours auprès du patient + second recours (médecins spécialistes et/ou experts).



URPS INFIRMIERS

COOPERATION & INTERPRO

Votre URPS coopère avec Tip@santé pour développer l'inter-professionnalité, avec ORISON pour une organisation régionale de l'appui à la sécurité des soins, avec les réseaux de santé et les organismes régionaux comme CRIV, COREVIH, CIVAS...

— FOCUS SUR LA PTA

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) est composée des réseaux, des gestionnaires de cas MAIA et d'OIS Appui. Son objectif est de gérer les cas complexes et de développer des services numériques adaptés aux besoins des professionnels comme des patients, et de les intégrer dans les outils quotidiens. L'URPS Infirmiers OI, membre du bureau OIS, est pleinement investie avec les autres URPS sur ce projet.

Objectifs de la PTA (Art. 74 de la LMSS)

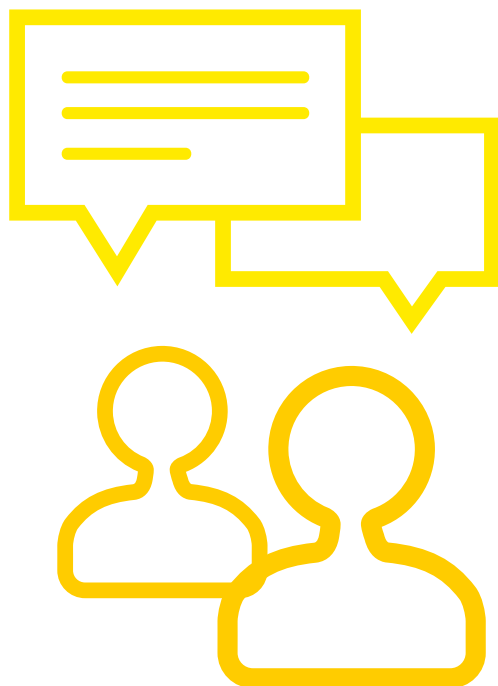
- Apporter un appui aux professionnels, en particulier aux médecins traitants, pour les situations complexes, sans distinction d'âge, de handicap, de pathologie.
- Aboutir à un dispositif d'appui plus lisible et plus intégré sur les territoires.
- La logique est de s'appuyer sur l'existant et sur les initiatives des professionnels du système de santé relevant des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Les missions de la PTA

1. Information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire sur la base d'un répertoire opérationnel de ressources et de la connaissance du territoire.
2. Appui à l'organisation du parcours, des admissions et sorties d'établissements
 - Evaluation de la situation et synthèse des évaluations
 - Appui à l'organisation et à la concertation
 - Appui à la planification et au suivi des interventions autour du patient
 - = coordination d'appui ou gestion de cas ("case management")
3. Appui aux pratiques et initiatives professionnelles
 - Soutien aux initiatives d'organisation des parcours, d'accès aux soins et de coordination (ESP, CPTS, MSP...)
 - Outillage pour le repérage et l'évaluation des situations
 - Diffusion de protocoles de bonnes pratiques
 - Organisation de réunions de retours d'expérience (animation territoriale)

Un appui pour les professionnels

La PTA est un soutien pour les professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Le déclenchement de la PTA se fait par le médecin traitant ou un médecin en lien avec lui. Si un autre professionnel souhaite solliciter la PTA, il contacte le médecin traitant pour valider le déclenchement (ou se fait aider par une composante de la PTA)



URPS INFIRMIERS

COMMUNICATION

Votre URPS communique et vous informe régulièrement via le site internet, la page Facebook, les campagnes mailing, les newsletters...

— SITE INTERNET

L'URPS Infirmiers vous informe sur l'actualité qui vous concerne via notre site urpsinfirmiers-oi.fr

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la Newsletter en complétant le formulaire dédié sur le site.

— PAGE FACEBOOK

Nous vous invitons à nous rejoindre sur la page Facebook URPS Infirmiers OI pour ne rien manquer de l'actualité. N'hésitez pas à commenter et à partager nos publications à vos confrères.

— E-MAILING

Les campagnes mailing nous permettent de communiquer et de vous alerter sur des événements importants. N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail pour les recevoir.

— MEDIA

Dans le dernier édito en ligne, l'URPS Infirmiers OI alertait sur la situation de crise à Mayotte et témoignait son soutien aux infirmiers libéraux. Dans un article publié le 29 mars 2018 et intitulé "Urgentistes, sages-femmes et infirmiers libéraux somment l'Etat de sécuriser leurs trajets à Mayotte", Hospimedia cite l'URPS Infirmiers OI pour mettre en lumière la gravité de la crise sanitaire qui affecte actuellement Mayotte.



URPS INFIRMIERS

L'URPS INFIRMIERS A VOTRE SERVICE



L'URPS Infirmiers OI, c'est 8 élus et une chargée de mission, investis et déterminés à représenter et servir les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, sans distinction ni prosélytisme.



Où nous retrouver ?

Sur notre site internet
urpsinfirmiers-oi.fr et
sur notre page
Facebook URPS
Infirmiers OI.



Comment nous contacter ?

Via notre adresse mail
contact@urpsinfirmiers-oi.fr ou
notre plateforme téléphonique
au 02 62 79 00 01..

